



District de
La Côte St-André
bulletin d'information n° 15
année 1979

FARAMANS

Le bulletin est le trait d'union entre votre municipalité avec ses soucis et ses projets et vous tous, habitants de cette commune qui souhaitez voir améliorer vos conditions de travail et votre cadre de vie. Nous vous parlerons des réalisations récentes ou en cours, mais aussi de nos projets. Tous ne se réaliseront pas demain. Certains ne se réaliseront peut-être jamais. En effet tout projet doit être réfléchi et mûri ; il doit tenir compte de nos ressources, mais il peut aussi s'avérer, après réflexion, ne présenter qu'un intérêt limité ou pas d'intérêt du tout.

Il importe donc de projeter longtemps à l'avance les réalisations nouvelles de manière à y réfléchir tous ensemble. L'administration des biens communs est sans doute l'affaire des élus et ils s'y emploient, mais une bonne administration doit être l'affaire de tous et nous sommes à l'écoute de vos idées et réflexions sur tous les sujets évoqués et les autres.

VOIRIE :

Parmi les travaux réalisés cette année, notons :

- La réfection et le revêtement du chemin de la Croze (par moitié avec la Commune de BOSSIEU)
- Le revêtement des chemins de la Seytaz, de la Charrière, de la Ranche (ce dernier par moitié avec la Commune de PERNOL)
- L'élargissement du chemin du cimetière à sa jonction avec le CD 156.
- La remise en état de divers chemins ruraux (de Brûlé, du Marais, du pré Michard.)

Le montant de ces travaux (98.000 F. dont seulement 12.800 francs de subvention) représente 40 % des impôts locaux. Chacun peut mesurer ainsi sur sa feuille d'impôt la part de l'entretien des chemins.

Le coût des travaux de voirie pourrait diminuer très sensiblement et nos chemins auraient un meilleur aspect si, lors des travaux agricoles, l'accotement (banquette d'herbe de 60 cm minimum) était respecté. D'autre part le chemin qu'il soit goudronné ou non est essentiellement une voie de communication. Il n'est pas admissible que certains se l'approprient momentanément et l'utilisent comme dépendance de leur champ pour le restituer ensuite à la collectivité dans un état qu'il est difficile de décrire.

PRESBYTERE :

Ce bâtiment a été réaménagé. Il comprend maintenant

- Un appartement type IV (salle de bains, WC, ...)
- Une salle de réunion de 36 m² laissée à la disposition de la paroisse.
- Une salle de réunion de 32 m² ouverte au public sur simple demande formulée au secrétariat de Mairie.

— Une salle de 26 m² qui, si les jeunes le souhaitent pourra être aménagée avec leur concours. Dès maintenant la table de ping pong acquise l'an dernier par la commune pourrait y être installée. Mais il est nécessaire que les jeunes et moins jeunes intéressés par cette activité s'organisent pour une participation effective de tous. Nous formons aussi le souhait qu'à l'occasion de ces rencontres naissent d'autres activités.

LAVOIR COMMUNAL :

Si le lavoir ne connaît plus l'animation d'autan, il n'est pas pour autant déserté, et par les journées ensoleillées il donne encore tout son éclat au beau linge. Depuis quelques années, le toit croulait sous la mousse. Il vient d'être remis à neuf.

ÉLECTRIFICATION :

La desserte en énergie électrique des zones rurales étant considérée comme non rentable pour E.D.F. les renforcements de réseaux sont laissés à l'initiative des communes. Certes des subventions sont accordées et la part communale n'excède pas 15 % du montant des travaux. Mais lorsqu'un besoin de renforcement est constaté, l'octroi d'une subvention n'est pas immédiat.

Ainsi après avoir constaté et eut confirmation d'insuffisances sur les réseaux de "La Plaine", "Les Millières", "Le Lot", "La Charrière", "Serclier", le Conseil Municipal demandait par délibération en date du 18 Août 1977, l'inscription de la commune à un programme de renforcement du réseau électrique. Le 23.2.1978, Faramans bénéficiait d'une inscription sur le programme 1978 pour un montant de 200.000 Francs et les Services de la Direction Départementale de l'Équipement étaient chargés de suivre la réalisation technique de cette opération. A cette date, le montant alloué devait permettre le renforcement de "La Plaine", "Les Millières", "Le Lot" et "La Charrière" ainsi que la pose d'une lampe d'éclairage à La Charrière.

Après la mise en adjudication le 27/2/1979, ne pouvait être réalisé que le renforcement de "La Plaine", des "Millières" et d'une partie du "Lot". Le marché de travaux adjugé à l'entreprise CANTON de GRENOBLE était approuvé le 30.3.1979.

Après piquetage et établissement d'un devis estimatif en date du 10.10.79, seul le renforcement de "La Plaine" et le renforcement partiel des "Millières" pouvaient être réalisés dans le cadre du montant alloué de 200.000 Francs. Nous ne pouvions alors que déplorer ces amputations successives à un programme qui, à son origine tout en ne résolvant pas tous les problèmes, paraissait satisfaisant. Certes dès 1978, le Conseil Municipal, tout en prenant acte de l'inscription de 1978 avait demandé une inscription pour 1979 et ne l'ayant pas obtenue, l'a renouvelée pour 1980.

MENUISERIE DE BATIMENT

J. LAURENT

FARAMANS

Téléphone : (74) 20.24.97

COIFFURE POUR DAMES

Yvonne DANGER

7, rue de l'Hôtel-de-Ville - La Côte-Saint-André

TRAITEMENT KERASTASE

Tél. (74) 20.41.55 - appartement Tél. (74) 20.30.76

charpentes - couvertures - escaliers - parquets

R. CHARROUD

Tél. (74) 20.40.88

1, rue des Cordiers - LA COTE-SAINT-ANDRE

- Nous conclurons par une observation et une question :
- L'inscription au programme de renforcement date du 23 Février 1978.
 - Les travaux seront-ils achevés fin 1979 ?

REMENBREMENT

Extension du remembrement de Pajay en Serclier.

A la demande unanime des exploitants de FARAMANS avec l'appui du Syndicat agricole et des municipalités de PENOL et FARAMANS, la Direction Départementale de l'Agriculture a accepté d'étendre le remembrement de PAJAY à la totalité du hameau de "Serclier" sur le territoire de la commune de PENOL. Il s'agissait en fait de corriger une anomalie dans la définition du périmètre de remembrement.

Demande de remembrement du Clapier :

A l'origine de cette demande, le problème posé par l'écoulement des eaux collectées en amont lors des travaux connexes de remembrement. Pour rejoindre le grand canal, l'eau venant d'ORNACIEUX doit traverser sur quelques 500 mètres le Mas du Clapier où actuellement n'existent que quelques rigoles d'irrigation insuffisantes et mal disposées pour absorber les crues de l'hiver et du printemps. Le parcellaire ne permet pas de créer un fossé efficace.

Après consultation de l'ensemble des agriculteurs concernés le Conseil Municipal a demandé le remembrement du Clapier. Il constitue, semble-t-il, la seule solution qui permette de régler le problème de l'eau sans léser les intérêts légitimes des propriétaires et des exploitants. Mais ce n'est pas le seul but de ce remembrement, il doit aussi permettre un regroupement des parcelles et son extension sur la zone limitrophe de BOSSIEU (Mas des Plagnes sous Chassagne) est d'ores et déjà prévu ; d'autre part il devra être mené en coordination avec celui réalisé par la commune voisine de PENOL.

Actuellement nous n'avons pas confirmation de sa programmation pour 1980, malgré son caractère urgent.

Remembrement de Serclier, remembrement du Clapier, une réalité et un projet voulu par les agriculteurs de cette commune. Le remembrement de la plaine est-il pour bientôt ? La réponse est aux intéressés. Mais il faut savoir que devant le nombre croissant des demandes les délais de réalisations s'allongent et les crédits s'amenuisent. N'attendons pas trop.

RUISSEAU DES EYDOCHES :

Si le remembrement du Clapier permettra de résoudre à terme le problème de l'écoulement des eaux dans ce mas, il restera à recalibrer le ruisseau dans sa totalité et à trouver une solution à l'inondation permanente du chemin limitrophe entre FARAMANS et PENOL. Le coût de l'ensemble des travaux sera élevé. Quand pourront nous obtenir la subvention nécessaire ?

CONTACT OPTIQUE PERRICHON

54, rue de la République

38260 LA COTE-ST-ANDRE Tél. (74) 20.45.88



BOUCHERIE - CHARCUTERIE CORSE

Négociant en bestiaux

Christian CALLOUD

rue de la République 1e - LA COTE-SAINT-ANDRE

Tél. (74) 20.22.44

FOURNITURES POUR CONGÉLATEURS

EGLISE :

Depuis de nombreuses années les infiltrations d'eau et le gel provoquent des dégâts croissants sur le front de l'Eglise. La restauration de cette partie de l'édifice devient inéluctable. Le projet actuellement à l'étude comprend essentiellement :

- Le rejoignement des fissures.
- L'étanchéité des couvertures-corniches.

CIMETIERE :

Le cimetière actuel est en voie de saturation. Nous nous préoccupons dès maintenant de trouver la solution, qui pourra être mise en œuvre le moment venu. Une demande d'autorisation sera formulée pour utiliser une partie du jardin du presbytère. Cette solution aurait l'avantage de préserver l'unité du cimetière et d'être peu onéreuse.

MAIRIE : (Aménagement intérieur)

L'unique salle qui sert tout à la fois de salle de réunion du Conseil de secrétariat, de salle de mariage, devient de plus en plus exigeante par l'adjonction d'armoires supplémentaires, nécessaires par l'accroissement des tâches du secrétariat. Les possibilités d'agrandissement sont très limitées. Depuis la création de la classe maternelle la totalité des salles de classe est occupée. Néanmoins nous pensons pouvoir utiliser et aménager deux dégagements assez spacieux de part et d'autre de l'escalier central pour y installer le secrétariat et un ensemble de placards de rangement.

TERRAIN COMMUNAL (au Sud du plan d'eau)

Ce terrain d'une superficie de 1 HA 67, utilisé en partie comme parking du plan d'eau et du terrain de sport, pourrait être aménagé en zone de loisirs (pique-nique, jeux pour les enfants, jeux de boules, pétanque...) et constituer également une aire disponible pour des activités occasionnelles. Mais cet aménagement qui nécessite un apport très important de matériaux ne peut être réalisé économiquement qu'au fur et à mesure des disponibilités en déblai.

VESTIAIRES - DOUCHES AU TERRAIN DE SPORT :

Depuis sa création en 1968, le club sportif malgré des fortunes diverses a suivi son bonhomme de chemin et se trouve parmi les vingt premiers du Football UFOLEP.

Actuellement le club compte 65 licenciés et chaque week-end trois équipes défendent les couleurs locales :

- l'équipe fanion en honneur.
- l'équipe réserve en 3^e série.
- les poussins-benjamins qui pour leur première année de championnat font mieux que se défendre puisqu'ils sont premier de leur série et n'ont subi aucune défaite à ce jour.

Tous ces joueurs disposent d'un ensemble sportif déjà bien équipé (un terrain principal clos, avec main courante,

Pour un travail de professionnel

Daim

Pour un conseil

Ameublement

Pressing MEYER

Place St-André — LA COTE-SAINT-ANDRE

TEL. (74) 20.51.09

• Blanchisserie

• Tarifs spéciaux pour sociétés et collectivités



CHEMINEES RENE BRISACH

POELES NORVEGIENS

"AU FEU DE BOIS"

ACCESSOIRES COIN DE FEU
CUIVRES, ÉTAINS POUR DÉCORATION

andré laurent

avenue Camille Rocher

38260 LA COTE ST ANDRÉ - Tél. (74) 20.26.86

éclairage de 16 projecteurs, terrain annexe) mais auquel il manque une pièce malfasse : un vestiaire. Un vestiaire digne de ce nom, car actuellement le préfabriqué qui sert de rangement est vraiment dépassé, il est peu fonctionnel et vétuste. S'entassent dans deux pièces exigues : ballons, filets, traceuses, chaux, accessoires divers, pharmacie. Et les joueurs doivent encore y trouver une place en cas de mauvais temps et de pluie.

La construction d'un ensemble vestiaire-douche est un facteur essentiel du développement futur du club. Mais il constitue une charge importante (195.000 Francs, valeur 1979) que notre collectivité ne peut assumer seule. Aussi avant de décider cette réalisation, le Conseil Municipal a demandé l'inscription de ce projet à un programme d'équipements sportifs financé par le département au titre de l'année 1981. La subvention accordée devrait atteindre 50 % du coût des travaux. Si l'on y ajoute le remboursement de la T.V.A. (15 %), il resterait à la charge de la commune 35 % soit 68.250 Francs.

Certes cette réalisation répondra aux besoins de nos foot-balleurs, mais d'autres activités pourraient en bénéficier. Situé entre le terrain de sport et la future zone de loisirs (cité précédemment) cet ensemble offrira de multiples possibilités.

La pratique du sport n'est pas réservée aux seuls garçons. Nous souhaitons vivement que ce projet soit un encouragement pour nos demoiselles à créer une section de sport féminin (basket, hand-ball, volley...). Si ce souhait devenait réalité à brève échéance, les deniers publics seraient bien employés.

Cette évocation de nos préoccupations du moment n'est pas exhaustive. Elle comporte des projets à peine esquissés (renembrement, zone de loisirs...) d'autres en cours d'étude (vestiaire, église, aménagement de la Mairie...). Mais peut-être y manque-t-il aussi des réponses à vos souhaits. Vos réflexions et suggestions nous seraient précieuses.

Le Maire
et le Conseil Municipal



Equipes Seniors



CHARPENTE - COUVERTURE - MENUISERIE
ESCALIERS - PARQUETS - ISOLATION
TRAITEMENT DES BOIS - DÉPÔT
DE MENUISERIES PRÉFABRIQUÉES

michel
BERTHIER
38260 PENOL
tél. (74) 20.24.16

ETANG DU MARAIS A FARAMANS

Depuis quelques années, le District projetait de réaliser, dans le cadre du contrat de petite ville, un plan d'eau à FARAMANS sur un terrain loué par la commune. Des difficultés techniques liées à la présence de la nappe phréatique en charge à moins de 2 m. 50 avaient retardé sa mise en chantier.

Au printemps 1978, la solution technique définitive était arrêtée par les services de la Direction Départementale de l'agriculture, ainsi que le plan de financement qui s'établissait comme suit après mise en adjudication des travaux. Coût global : 184587 Millions.

Emprunt :	75000
Subventions de la région :	66856
Subvention du Département :	26224
	168080

Les travaux commençaient début septembre, et grâce à l'habileté de l'entrepreneur, Monsieur GUILLAUD de MONTAGNIER et avec le concours d'un automne exceptionnellement sec, moins de deux mois plus tard, le plan d'eau était achevé. La mise en eau fut réalisée aussitôt et en moins d'une semaine le niveau définitif fut atteint malgré le scepticisme de quelques uns.

Ce plan d'eau d'une superficie de 2 ha 50 ne ressemble en rien à tous ceux que l'on peut rencontrer sur les plateaux de Bonnevaux ou de Chambaran. Construit avec une faible profondeur de manière à préserver la nappe phréatique en char-

ge, il est alimenté en divers points par des exutoires naturels de cette nappe dont la hauteur géométrique se situe au-dessus de son niveau supérieur. Il est toutefois pourvu d'une alimentation secondaire à partir du ruisseau des Eydoches, qui notons-le n'a été d'aucune nécessité cette année.

Au cours de l'hiver et du printemps, les abords ont été aménagés (niveling du terrain, plantation d'arbres, ensemençage en Ray-Grass...). Tous ces travaux ont été réalisés bénévolement par des habitants de FARAMANS que nous remercions sincèrement. Ainsi après le bouleversement, l'automne dernier, la nature a repris tous ces droits, cette année, pour l'agrément du promeneur.

Ce plan d'eau constitue un lieu de pêche privilégié par la qualité de l'eau et la richesse de la faune. Empoissonné essentiellement en truites au cours de l'hiver dernier et livré dès le printemps à la ségrégation des pêcheurs, il leur a donné, semble-t-il satisfaction.

Mais l'expérience d'une saison de pêche, si elle a confirmé que l'eau par sa fraîcheur convient parfaitement à la truite, a montré également que gardons, carpes et tanche s'y placent et y trouvent une nourriture à leurs convenances. Outre les truites, un lâcher important de ces dernières espèces cet hiver laisse présager une belle saison pour les pêcheurs.

Cette réalisation à caractère social dans un site naturel et merveilleux doit être un lieu de repos et de détente pour le promeneur, comme pour le pêcheur. Chacun aura à cœur de préserver ce lieu, pour le bien de tous.